

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 4 février 2025**

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2025-02-04-5 | Convention sur la promotion des examens de
prévention en santé UC-IRSA 2025**

Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 14

Nombre de pouvoir : 2

Nombre d'excusés : 1

Convoqué le 30 janv. 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 février, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray , Vice-Présidente.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Mour, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Karine Pégon, Madame Danielle Boulais, Madame Michèle Henry, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault, Monsieur Didier Burg.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Marie-Pierre Rodriguez donne pouvoir à Madame Karine Pégon, Madame Florence Boucard donne pouvoir à Madame Nicole Auvray .

Etaient excusés sans pouvoir :

Madame Laëtitia Le Behec.



2502 1733 11

Vu :

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- Le Code de la sécurité sociale, articles L321-1 à L321-3,
- Le Code de la sécurité sociale, articles R321-2 à R321-6,
- L'arrêté du 20 juillet 1992 relatif aux examens périodiques de santé.

Considérant :

- Les besoins importants de la population stéphanaise en termes de santé, confirmés par l'analyse des besoins sociaux, l'enquête « santé » réalisée auprès des habitants en 2021, ou le Contrat local de santé,
- Le souhait commun de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray et du CCAS de faciliter l'accès aux soins des stéphanois, notamment des plus vulnérables, et de développer des actions de prévention en santé,
- L'action d'accompagnement menée par le CCAS de Saint-Etienne-du-Rouvray auprès des habitants fragilisés, sur des problématiques à la fois sociales, financières et sanitaires,
- Les examens de prévention en santé (EPS) réalisés gratuitement par l'Union des Caisses -Institut inter-régional pour la santé (UC-IRSA) permettant de faire le point sur la santé des bénéficiaires, de leur proposer des actions de dépistage, et de les orienter sur une prise en charge médicale adaptée,
- La proposition de l'UC-IRSA de continuer à ouvrir aux professionnels du CCAS sa plateforme d'inscription en ligne aux EPS afin de faciliter l'accès des publics qu'ils accompagnent,

Le Conseil d'administration décide :

- D'approuver le renouvellement du partenariat entre l'UC-IRSA et le CCAS de Saint-Etienne-du-Rouvray,
- D'autoriser le Président du CCAS à signer la convention visant la promotion des examens de prévention en santé, ainsi que tout avenant qui interviendrait avant le terme de la convention.

Résultat du vote :

Par : 16 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 07/02/2025

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20250204-2025-02-04-5-DE

Publié ou notifié : **17 FEV. 2025**